

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/192

ST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 16 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 décembre 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud, Jean-Pierre Athenoux.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Ménéghin Caprio à Caroline Fiorucci, Gilles Cleret à David Piccarretta, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Freddy Riotton à Hélène Rossi,

Votants : 38

Pour : 37

Abstention : 1 (Jean-Marc Bellot)

OBJET : INTENTION D'ENGAGER LA SIGNATURE D'UN PACTE TERRITORIAL

Par délibération du 14 décembre 2022, la Communauté de Communes a approuvé l'adhésion du Trièves au Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat Départemental (SPPEH), devenue en 2024 Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

En 2025, l'Etat (via son opérateur l'Agence National de l'Habitat-Anah) souhaite faire évoluer le cadre de contractualisation avec les collectivités par la création d'un Pacte Territorial. Ce pacte territorial s'organise autour de 3 volets :

- Dynamique territoriale
- Information, conseil et orientation des propriétaires
- Accompagnement (facultatif)

Ces pactes territoriaux, précisant les projets que la Communauté de communes souhaite mettre en œuvre sur son territoire, devront être signés au plus tard le 31 mars 2025 pour pouvoir bénéficier des financements liés. Afin que ces financements puissent être comptabilisés à partir du 1^{er} janvier 2025, l'Anah demande à ce que les Communautés de communes intéressées délibèrent avant le 31 décembre 2024.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver l'intention d'engagement à la signature d'un pacte. Celui-ci devra être délibéré au plus tard le 31 mars 2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'intention d'engagement à la signature d'un pacte territorial,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 16 décembre 2024

Le Président

Jérôme FAUCCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/12/24 et de sa publication le 18/12/24